

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie, sur convocation du 23 mars 2023, affichée le 23 mars 2023, de Madame BONDUEL Florence, Maire, en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR :

Subventions communales et extra communales 2023

Budget pédagogique école 2023

Participation au coût des voyages scolaires organisés par le collège des Bordes année 2023

Budgets principal et annexe assainissement : adoptions des comptes de gestion et administratifs 2022, affectation des résultats budgétaires 2022 aux budgets primitifs 2023, vote des budgets primitifs 2023

Contrat à durée déterminée Animateur de loisirs

Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT (arrivée à 20h45), Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, François DAUBIN, Gilberte BADAIRE, Jonathan RÉMÉNÉ, Dominique BAUDOIN, Aurélie DAUBIN.

Absents donnant pouvoir: Catherine FOUCAULT à Aurélie DAUBIN, Ilona BERNY-VILFROY à Florence BONDUEL, Aurélie BLOT à Sylvie VUILLET.

Absents : Sophie THIRET épouse ALLION, Christian AMEUR.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Secrétaire de séance : Jonathan RÉMÉNÉ.

Adoption du PV de la séance du 28.02.2023. Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres qui y étaient présents.

Il est proposé et ajouté à l'ordre du jour, à l'unanimité des membres présents, le point suivant :
Facturation de matériel dégradé par société de transport.

Délibération 2023033001 : Facturation de matériel dégradé par société de transport

Vu l'incident survenu le 13.03.2023 causé par un véhicule de la société LAVARENNE DISTRIBUTION (Siren 414 523 548) cassant un pot de fleur rue de la Mairie,

Etant donné l'accord amiable convenu entre cette société et la collectivité,

Vu le devis ND230178 du 17.03.2023 de la société LEADER COLECTIVITES (Siren 401 967 492) d'un montant de 457.88 € TTC,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Valide cet achat et sa refacturation à la société LAVARENNE DISTRIBUTION.

Délibération 2023033002 : Subventions communales et extra communales 2023

Etant entendu l'avis de la commission municipale finances réunie le 09.03.2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 12 voix pour, 0 voix contre

et 1 abstention (Y.GOLLION pour la subvention communale Comité des Fêtes, J. REMENE pour la subvention communale RCBB, F.DAUBIN pour la subvention communale Sourire de la Forêt, JC TONDU pour la subvention communale La Fraternelle, C.TOUSSAINT pour la subvention communale Ateliers du St Laurent)

DECIDE du versement des subventions suivantes :

• **Associations communales :**

Comité des Fêtes	600 €
RCBB	1900 € en demandant aux dirigeants de veiller à être vigilant sur les consommations énergétiques (eau-éclairage-chauffage)
Sourire de la Forêt (dont section Groupement féminin)	2250 €
La Fraternelle	1000 €
Anciens Combattants	200 €
Ateliers du Saint Laurent	400 €
ACIFL	500 €

• **Associations extra communales :**

- Foyer socio-éducatif du collège des Bordes : 120 €

- Clic de l'Hôpital de Sully sur Loire : 150 €

- Associations accompagnant des personnes en situation de handicap : Principe de 50 € par enfant de la commune scolarisé dans l'établissement sur demande

Précise que la collectivité soutient aussi :

- l'association « La Ligue nationale contre le cancer » au travers de la marche rose qu'elle organise chaque année en octobre et dont les fonds collectés sont en intégralité reversés à l'antenne départementale de cette association.

- les associations de distribution d'aide alimentaire au travers de la collecte organisée en fin d'année sur notre commune au profit de la Banque alimentaire du Loiret.

Délibération 2023033003 : Budget pédagogique école 2023

Etant entendu l'avis de la commission municipale finances réunie le 09.03.2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Adopte le budget ci-dessous :

Fournitures scolaires (papeterie, matériel pédagogique)	Base effectif année N = effectif année scolaire N-1/N 47 € par élève (maternelles et primaires)
---	--

Livres de prix	Facture à payer en N pour année scolaire N-1/N 8.50 € par élève maternelle 13 € CP à CM 1 19 € CM2
Coopérative scolaire (subvention pour sorties)	Versé en avril N pour année scolaire N-1/N 580 € par classe
Aide classe de découverte	Versé en avril N pour année scolaire N-1/N 130 € par élève, maximum 1 classe
Investissement	700 € annuel
Piscine	Transport pris en charge par la CCL Facture entrées piscine prise en charge par la commune
Photocopieur	CREDIT ANNUEL : 60 000 copies NB et 8 000 copies couleur (contrat négocié par la commune- budget annuel pris en charge par la commune de 2064 € € TTC)
SOIT un budget global avoisinant les 15 000 €	

Délibération 2023033004 : Participation au coût des voyages scolaires organisés par le collège des Bordes année 2023

Etant entendu l'avis de la commission municipale finances réunie le 09.03.2023,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Reconduit une participation aux familles, des élèves du collège des Bordes domiciliés sur la commune, de 8 € par jour (limité à 10 jours) pour aider au financement des voyages organisés par l'établissement.

Les familles devront faire une demande auprès de la Mairie en justifiant la participation au voyage accompagné d'un RIB

Cette aide sera accordée directement aux familles par virement bancaire.

Délibération 2023033005 : Budget principal, Approbation du compte de gestion 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Page de résultats budgétaires du compte de gestion joint à la présente délibération.

BUDGET PRINCIPAL (TTC)	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat 2022	Résultat antérieur	Résultat cumulé au 31.12. 2022
SECTION Fonctionnement	757 774.62 €	938 871.28€	+ 181 096.66 €	+ 391 349.15 €	+ 572 445.81 €
SECTION Investissement	161 564.11 €	175 494.35 €	+ 13 930.24 €	- 14 946.52€	- 1 016.28 €

Délibération 2023033006 : Budget principal, Approbation du compte administratif 2022

Sous la présidence de Mr Jean-Claude TONDU, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 dont les résultats sont conformes au compte de gestion :

chapitre D 011	Charges à caractère général	224 504.17 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	432 294.40 €
chapitre D 014	Atténuation de produits	16 018.21 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	74 766.09 €
chapitre D 66	Charges financières	7 962.41 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	1 810.25 €
chapitre D 68	Dotations aux amortissements et provisions	419.09 €
	Total dépenses de fonctionnement	757 774.62 €
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou	391 349.15 €
chapitre R 013	Atténuations de charges	13 913.92 €
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	89 025.91 €
chapitre R 73	Impôts et taxes	564 530.89 €
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	241 530.72 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	21 616.09 €
chapitre R 76	Produits financiers	13.50 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	8 240.25 €
	Total recettes de fonctionnement	1 330 220.43 €

chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	171 678.68 €
chapitre R 13	Subventions d'investissements	3 602.92 €
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées	212.15 €
	Total recettes d'investissement	175 494.35 €

Chapitre D001	Solde d'exécution de la section d'investissement	14 946.52 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	34 005.60 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	28 779.72 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	98 778.79 €
	Total dépenses d'investissement	176 510.63 €

**Hors de la présence du Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Approuve le compte administratif 2022 détaillé par chapitres ci-dessus.

Délibération 2023033007 : Budget principal, Affectation des résultats 2022

Vu l'état des restes à réaliser 2022 : 19 278 € de recettes,

Etant donné le besoin de financement de la section d'investissement de 1 016.28 €,

Après avoir adopté le compte de gestion et le compte administratif 2022, il est proposé :

De reporter l'excédent de fonctionnement sur la section de fonctionnement,

De reporter l'excédent d'investissement sur la section d'investissement,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Affecte les résultats budgétaires de l'exercice 2022 au budget 2023 comme décrit ci-dessus.

Délibération 2023033008 : Budget annexe assainissement, Approbation du compte de gestion 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Page de résultats budgétaires du compte de gestion joint à la présente délibération.

BUDGET annexe assainissement (HT)	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat 2022	Résultat antérieur	Résultat cumulé au 31.12. 2022
SECTION Fonctionnement	38 647.24 €	37 600.56 €	-1 046.68 €	-1 040.46 €	- 2 087.14 €
SECTION Investissement	50 110.74 €	23 213.52 €	- 26 897.22 €	-79 820.26 €	- 106 717.48 €

Délibération 2023033009 : Budget annexe assainissement,
Approbation du compte administratif 2022 (HT)

Sous la présidence de Mr Jean-Claude TONDU, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 dont les résultats sont conformes au compte de gestion :

chapitre D 022	Résultat d'exploitation reporté	1 040.46 €
chapitre D 011	Charges à caractère général	4 839.84 €
chapitre D 012	Charges de personnel	4 980.00 €
chapitre D 014	Atténuations de produits	1 879.00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 213.52 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 886.35 €
chapitre D 66	Charges financières	1 848.53 €
	Total dépenses de fonctionnement	39 687.70 €
chapitre R 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 361.43 €
chapitre R 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	24 237.65 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	1.48 €
	Total recettes de fonctionnement	37 600.56 €

chapitre D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	79 820.26 €
chapitre D 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 361.43 €
chapitre D 16	Dotations, fonds divers et réserves	17 040.45 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	17 821.86 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	1 887.00 €
	Total dépenses d'investissement	129 931.00 €
chapitre R 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 213.52 €
	Total recettes d'investissement	23 213.52 €

Hors de la présence du Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Approuve le compte administratif 2022 détaillé par chapitres ci-dessus.

Délibération 2023033010: Budget annexe assainissement, Affectation des résultats 2022

Vu l'état des restes à réaliser 2022: 5 431.40 € HT de dépenses et 15 000 € de recettes,

Etant donné le besoin de financement de la section d'investissement de 106 717.48 €,

Après avoir adopté le compte de gestion et le compte administratif 2022, il est proposé :

De reporter le déficit de fonctionnement sur la section de fonctionnement,

De reporter le déficit d'investissement sur la section d'investissement,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Affecte les résultats budgétaires de l'exercice 2022 au budget 2023 comme décrit ci-dessus.

INVESTISSEMENTS 2023	
DEPENSES ENGAGEES	RECETTES NOTIFIEES
-Extension des ateliers municipaux = 19 060 €HT / 22 872 TTC	DETR/DSIL 2022 Extension ateliers municipaux = 9 800 €
-Bornes incendie = 16 750 € HT / 20 100 € TTC	DETR 2021 Bornes incendie x 6 = 8 375 €
-Silhouette PIETO = 3014 € HT / 3 616.80 € TTC	
<i>46 588.80 €</i>	<i>18 175 €</i>
DEPENSES PROJETEES	RECETTES
A - Phase 1 Projet Extension et rénovation du groupe scolaire = restaurant scolaire + géothermie sans photovoltaïque Travaux 750 800 € HT / 900 960 € TTC MO 7.5 % montant ht travaux 56 310 € HT = 968 532 TTC	NOTIFIEES A-Département2022 50 000 € + DETR/DSIL2022 226 000 € + Communauté de communes 50 000 € = 326 000 € B- Département2023 = 28 610 €
B- Panneaux photovoltaïques restaurant scolaire Etude 1920 € HT Travaux 44 000 € HT MO 11 300 € HT = 68 664 € TTC	EN ATTENTE Abis-DETR-DSIL2023 et Fonds vert 98 263 € + 19 652 € B- DETR-DSIL + 17 166 € = 135 000 €
	A SOLLICITER A- Région 150 000 €
<i>1 037 196 €</i>	<i>639 600 €</i>

Analyse financière projection 2023 du budget principal

Fonctionnement DÉPENSES			Investissement DÉPENSES		
Charges à caractère général	260 000	30.04 %	Remboursement capital des emprunts	35 180	
Charge de personnel	455 000	52.56 %	Investissements 2023 (cptes 20.21)	189 193	
				1 040	
Autres charge de gestion courante	75 000	8.66 %	PROJET Ecole	000	
Attribution de compensation CCL/Degrev TF	16 500	1.91 %	Déficit d'investissement reporté	1 016	
Remboursement Intérêts des emprunts	6 791	0.78 %	Dépenses imprévues	50 000	
Provisions pour dépréciation	350	0.04 %			
Dépenses imprévues	50 000	5.78 %			
Charges exceptionnelles	2 000	0.23 %			
Total	865 641		Total	1 315 389	
Fonctionnement RECETTES			Investissement RECETTES		
Résultat de fonctionnement reporté	572 445	37.06 %	FCTVA	13 132	
Produits des services	90 000	5.83 %	Taxe d'aménagement	10 000	
Impôts et taxes	590 000	38.20 %	Virement de section de fonctionnement	678 804	
Dotations	245 000	15.86 %	Subventions investissement 2023	37 453	
Revenus des immeubles	20 000	1.29 %	Subventions PROJET ECOLE acquises	276 000	
			Subventions PROJET ECOLE non acquises	300 000	
Remb Assu charges personnel	27 000	1.75 %			
				1 315 389	
Total	1 544 445		Total	389	
DEPENSES-RECETTES 2023	678 804				

Délibération 2023033011: Budget principal, adoption du budget primitif 2023

Budget primitif voté en équilibre sur chaque section, détail par chapitres :

chapitre D 011	Charges à caractère général	260 000.00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	455 000.00 €
chapitre D 014	Atténuation de produits	16 500.00 €
chapitre D 022	Dépenses imprévues	50 000.00 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	678 804.72 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	75 000.00 €
chapitre D 66	Charges financières	6791.09 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	2 000.00 €
chapitre D 68	Dotations aux provisions pour dépréciation	350.00 €
	Total dépenses de fonctionnement	1 544 445.81 €

chapitre R 013	Atténuation de charges	27 000.00 €
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	572 445.81 €
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	90 000.00 €

chapitre R 73	impôts et taxes	590 000.00 €
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	245 000.00 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	20 000.00 €
	Total recettes de fonctionnement	1 544 445.81 €

chapitre D 001	Solde d'exécution de la section reporté		1 016.28 €
chapitre D 020	Dépenses imprévues		50 000.00 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées		35 176.92 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles		26 193.00 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles		163 000.00€
chapitre D 23	Immobilisations en cours		1 040 000.00€
chapitre R 041	Opérations patrimoniales		42 412.32 €
	Total dépenses d'investissement		1 357 798.52 €

chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement		678 804.72 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves		23 132.00 €
chapitre R 13	Subventions d'investissement	19 304.00 €	594 146.48 €
chapitre R 041	Opérations patrimoniales		42 412.32 €
	Total recettes d'investissement		1 357 798.52 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Adopte le budget primitif 2023 du Budget principal détaillé ci-dessus.

Délibération 2023033012: Budget annexe assainissement, Approbation du budget primitif 2023 (HT)

Budget primitif voté en équilibre sur chaque section, détail par chapitres :

chapitre D 002	Résultat d'exploitation reporté	2 087.14 €
chapitre D 011	Charges à caractère général	8 000.00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	5 000 .00 €
chapitre D 014	Atténuation de produits	2 263.00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 302.52 €
chapitre D 66	Charges financières	1 288.38 €
chapitre D 68	Dotations aux amortissements et provisions	3 951.31 €
	Total dépenses de fonctionnement	45 892.25 €
chapitre R 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 173.42 €
chapitre R 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	33 718.83 €
	Total recettes de fonctionnement	45 892.25 €

chapitre R 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		23 302.42€
chapitre R 13	Subventions d'investissement	15 000.00 €	2 017.00 €
chapitre R 16	Emprunts		107 660.07 €
	Total recettes d'investissement		147 979.49 €
chapitre D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		106 117.48 €
chapitre D 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		12 173.42 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées		18 657.17 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	5 431.40 €	
chapitre D 21	Immobilisations corporelles		5 000.00 €
	Total dépenses d'investissement		147 979.49 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Adopte le budget primitif 2023 du budget annexe assainissement détaillé ci-dessus.

Délibération 2023033013: Contrat à durée déterminée Animateur de loisirs

Il est proposé de renforcer l'équipe d'animateur encadrant les élèves de CE – CM durant le temps de pause méridienne par le recrutement d'un agent en CDD pour accroissement temporaire d'activité pour la période du 2 mai 2023 au 7 juillet 2023 de 11h45 à 12h45 – grade d'adjoint d'animation échelon 9.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Valide cette proposition.

Questions diverses

Prochain conseil municipal le 4 mai 2023.

La séance est close à 22h45.

**Le Maire,
Florence BONDUÉL**



**Le Secrétaire de séance,
Jonathan RÉMÉNÉ,
Conseiller municipal.**

Procès-verbal :

1/ Adopté le : 04.05.2023

2/ Affiché à la porte de la Mairie le : 05.05.2023

3/ Mis en ligne sur le site internet de la commune www.bouzylaforet.fr le : 05.05.2023.